



Déclaration écrite et orale de l'Association pour les Droits Humains au Kurdistan d'Iran – Genève (KMMK-G) sur la garantie des droits des femmes kurdes au Kurdistan d'Iran au 4ème Forum sur les questions relative aux minorités

Item V : les femmes appartenant aux minorités et leur participation effective à la vie économique, sociale et culturelle

Madame la Présidente,

Mes Dames et Messieurs,

Je souhaite d'abord, vous remercier au nom de « l'Association pour les Droits Humains au Kurdistan d'Iran-Genève » de nous accorder cette occasion pour vous parler des violences et discriminations subies par les femmes kurdes en Iran.

Les femmes kurdes en Iran souffrent de discriminations multiples. Au cours des trois dernières décennies, la situation des femmes kurdes est fortement affectée par les lois en vigueur en Iran, qui sont basées sur la "charia", la loi islamique, et la politique discriminatoire du gouvernement de l'Iran dans tous les domaines de la vie.

Les jeunes filles kurdes habitant les zones rurales n'ont pas un accès adéquat à l'enseignement supérieur en raison de discriminations socio-économiques auxquels elles sont confrontées. Par ailleurs, elles sont obligées de fréquenter l'école en persan, qui est la seule langue officiellement admise en Iran, au lieu de leur langue maternelle, le kurde.

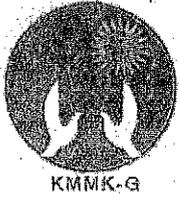
Les Universités d'Etat utilisent également des conditions discriminatoires pour limiter l'admission des étudiants kurdes. Cela implique évidemment un impact négatif sur leur participation à la vie économique ainsi qu'à leur vie politique.

Les femmes sont privées de leurs droits strictement personnels ; elles sont obligées de porter le Hajab, cela signifie que toute exposition de n'importe quelle partie du corps autre que les mains et le visage est soumise à des châtiments allant de 70 coups de fouet jusqu'à 60 jours d'emprisonnement. En outre, l'obligation de porter le foulard islamique est contraire à la tradition vestimentaire kurde, qui est beaucoup plus libérale.

A l'heure actuelle, de nombreuses militantes des droits des femmes telles que Mme Parvin Ardalan, Ronak Safarzadeh et Hana Abdi sont emprisonnées pour s'être déclarées en faveur de l'égalité des droits dans la famille, du mariage ainsi que du divorce, donc des questions en rapport avec la vie quotidienne.

Mise à part la lapidation appliquée aux femmes adultères, une autre pratique cruelle et inhumaine existe dans les prisons de la République islamique d'Iran contre les prisonnières

Femmes kurdes. Selon les témoignages des victimes, les jeunes filles vierges sont violées avant d'être exécutées par les forces des "Pasdaran", c'est-à-dire les gardiens de la révolution. D'après la logique et



l'idéologie religieuse de l'autorité iranienne, les vierges vont après leur décès au paradis. Afin de les y empêcher, les forces militaires violent ces prisonnières en pensant qu'elles iront ainsi en enfer.

Cette pratique déroge clairement à l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui prohibe explicitement la «torture ou les traitements cruels, inhumains ou dégradants».

En outre, l'autorité iranienne applique la politique du gozinesh contre le peuple kurde qui est une pratique utilisée pour marginaliser les Kurdes en leur refusant expressément l'accès au travail dans le secteur public, ainsi que dans certaines parties du secteur privé. Un tel processus déroge au principe de l'égalité des chances et de traitement pour les femmes Kurdes qui cherchent des emplois dans ces secteurs. Il convient de souligner que l'Etat est de loin le principal employeur en Iran.

En conclusion, les discriminations face aux femmes kurdes en Iran nécessitent des mesures urgentes, telles que l'utilisation efficace de la langue kurde dans la vie publique et la modification des lois restreignant la participation des femmes appartenant aux minorités et des minorités dans la vie économique et politique.

L'Association pour les Droits Humains au Kurdistan d'Iran-Genève estime que les discriminations contre les femmes et les minorités en Iran ne seront pas améliorées sans considération de la communauté internationale. Nous appelons donc les Nations Unies, la communauté internationale et ce Forum d'agir ensemble et de faire pression sur la République Islamique d'Iran pour qu'elle ratifie la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes et de prendre des mesures efficaces pour protéger les droits humains du peuple kurde et de toutes les minorités en Iran.

Genève, 29-30 Novembre 2011